

Montréal, le 7 septembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Adina Georgescu
Miller Thomson SENCRL
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 3700
Montréal (Québec) H3B 4W5

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
demandes de modification des tarifs de Gazifère inc. à compter
du 1er janvier 2023 et du 1^{er} janvier 2024
Dossier R-4194-2022 Phase 2**

Chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel jusqu'à la fin de la première semaine d'octobre, pour le dépôt de la preuve portant sur la phase 2 dans le dossier cité en objet¹.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à Gazifère de déposer la preuve portant sur la phase 2 **au plus tard le 7 octobre 2022, à 12 h.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [B-0021](#)